



## Credit bancaire(consommation) cofidis

Par **assen**, le **26/10/2015** à **06:00**

An 2000 je fais un credit consommation de 20000fr cofidis, je n'ais utiliser que 10000frs(rembourser entre 2000 et 2003) ,aujourd'hui un apparent huissier me reclame 4500euros car apparament j'aurais cocher la case 20000frs +interêts sur le contrat,ce meme huissier me dit qu'une decision de justice a ete rendu en 2002 dont je n'ais eu aucune connaissance,et durant ces 16 dernieres années je n'ais recus aucun courrier que ce soit d'un huissier ou d'un jugement,pourriez vous me dire si il y a prescription ou autres,que dois je faire,je percois une rente accident du travail de 251euros par trimestre.mercis

Par **youris**, le **26/10/2015** à **10:12**

bonjour,  
avez-vous changé d'adresse qui expliquerait que vous n'avez pas reçu de courrier.  
demander à votre huissier les références du jugement valant titre exécutoire.  
salutations

Par **louison123**, le **26/10/2015** à **13:26**

Bonjour,

Ce n'est pas le fait de cocher ou non la case 20.000 frs, la dette représente le montant du prêt utilisé, si vous avez utilisé 10 k de prêt, vous devez rembourser 10 k de capital + intérêts.

Par ailleurs, si vous avez remboursé entre 2000 et 2003, comment expliquer ce jugement de 2002 ? C'est loin d'être clair, et le mieux c'est de vous procurer cette décision de justice.